

# PROJET DE MISE EN RÉSEAU DES ARTS DE LA SCÈNE ARS – PAPIER STRATÉGIQUE ÉLABORÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL EN VUE DE SA RÉALISATION

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Contexte</b>	<b>1</b>
1.1 Remarque préliminaire	1
1.2 Bref historique	1
<b>2. Groupe de travail</b>	<b>2</b>
2.1 Composition	2
2.2 Missions	2
<b>3. Proposition de réalisation</b>	<b>2</b>
3.1 Refonte du FIC	2
3.1.1 Assemblée générale	2
3.1.2 Comité directeur	3
3.1.3 Commissions thématiques	3
3.1.3.1 Commission CRÉATION	3
3.1.3.2 Commission PARTICIPATION	4
3.1.3.3 Commission COMMUNICATON	5
3.1.3.4 Commission LOGISTIQUE	6
3.1.3.5 Commission POLITIQUE	7
3.1.4 Coordinateurs/trices	7
3.2 Budget annuel du FIC	7
3.3 Calendrier	8
3.4 Conclusion	8

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Remarque préliminaire

Le présent papier stratégique se veut avant tout être un document explicitant et précisant les contours du projet de mise en réseau des arts de la scène pensé par Mathieu Menghini, devant permettre au fOrum interjurassien de la culture (ci-après FIC) de confirmer de manière ferme et définitive l'option prise lors de son assemblée générale du 23 juin 2014 et d'entamer le processus de mutation qui sera nécessaire pour qu'il puisse endosser la responsabilité du projet ARS. Il est à noter que si ce papier stratégique appuie, corrobore et précise la plupart des propositions de l'expert, il a également choisi de s'en écarter sur certains points, qui seront détaillés plus loin.

### 1.2 Bref historique

Sans vouloir refaire tout l'historique du projet, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il est en grande partie né du changement d'optique opéré par le canton de Berne en 2010, lorsque ce dernier a décidé de se retirer du projet interjurassien de Centre régional d'expression artistique (CREA). A partir de là, diverses pistes ont été esquissées et des idées ont émergé pour « combler » le vide laissé par l'abandon de ce projet infrastructurel dans le microcosme régional des arts de la scène. Et c'est précisément dans ce contexte qu'est apparue l'idée de mise en réseau. La nouvelle question qui se posait dès lors était de savoir comment il était possible de créer des synergies entre les acteurs culturels de la région actifs dans le domaine des arts de la scène. Pour y répondre, l'Office de la culture a choisi en 2013 de confier un mandat d'étude à un expert externe, lui demandant de penser un projet de mise en réseau artistique et administrative des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne et lui demandant également de penser les liens éventuels dudit réseau avec le Théâtre Palace transformé à Bienne et le futur CREA à Delémont.

Dans ses conclusions livrées à la fin janvier 2014, l'expert proposait trois variantes de réseau, exprimant toutefois une préférence très nette pour la variante qualifiée d'extra-institutionnelle, soit celle reposant sur le fOrum interjurassien de la culture (ci-après FIC). Désireux de connaître l'avis des principaux concernés sur la question, l'Office de la culture a ensuite lancé une vaste consultation auprès des acteurs culturels et institutionnels (RCJU et Ville de Bienne) de la région, au cours de laquelle il s'est avéré que la variante dite extra-institutionnelle était également privilégiée.

Des réserves et des craintes ont toutefois été émises, notamment par le FIC lui-même, craintes liées à la perspective de le voir jouer un rôle plus institutionnel, tout en conservant celui de regard critique porté sur la vie culturelle de la région.

## 2. GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail pluridisciplinaire a par la suite été mis sur pied, son rôle consistant à affiner la variante retenue, à désamorcer les craintes exprimées lors de la consultation et à adresser au directeur de l'instruction publique une proposition concrète pour la réalisation de ce réseau des arts de la scène.

Le présent papier stratégique est le fruit intermédiaire des réflexions de ce groupe de travail, qui s'est réuni pour la première fois à Bienna le 20 novembre 2014, puis à quatre autres reprises par la suite.

### 2.1 Composition

La composition du groupe de travail était la suivante :

- Marynelle Debétaz, déléguée FIC
- Manon Pierrehumbert, déléguée FIC
- Brigitte Colin, déléguée FIC
- Dominique Martinoli, déléguée FIC
- Olivier Membrez, délégué FIC
- Gilles Strambini, délégué FIC
- Marc Woog, délégué FIC
- Pascale Güdel, déléguée CicaS
- Antoine Le Roy, délégué CicaS
- Patrick Domon, délégué AICC

Pour les trois premières séances du groupe de travail, qui visaient essentiellement à « débroussailler » et à confirmer ou infirmer les orientations stratégiques, les partenaires politiques étaient en outre représentés par les personnes suivantes :

- Fabian Greub puis Lucas Bonadei, pour le CJB
- Jean-Pierre Aellen, pour le CJB
- David Gaffino, pour le CAF
- Béatrice Sermet, pour le CAF
- Guy Lévy, pour la DIP

Toutes les rencontres du groupe de travail se sont par ailleurs déroulées en présence de Jérôme Benoit, chef a.i. de la Section francophone des activités culturelles au sein de l'Office de la culture du canton de Berne.

L'expert mandaté par le canton pour mener l'étude ARS, Mathieu Menghini, a quant à lui participé à l'une des rencontres et s'est tenu à la disposition des membres du groupe de travail en qualité de conseiller stratégique.

### 2.2 Missions

Le cahier des charges du groupe de travail susmentionné était le suivant :

- **Affiner la variante dite extra-institutionnelle**
- **Tenir compte des craintes exprimées durant la consultation, notamment par le FIC**
- **Confirmer ou infirmer les options proposées par l'expert dans le cadre de son étude**
- **Proposer le cas échéant de nouvelles orientations stratégiques**
- **Soumettre au fOrum interjurassien de la culture puis au directeur de l'instruction publique une variante de réalisation viable**

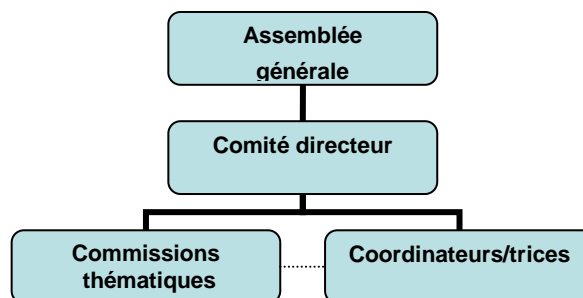
## 3. PROPOSITION DE RÉALISATION

Disons-le d'emblée : la question, encore ouverte au moment d'entamer les réflexions au sein du groupe de travail, de savoir si le FIC était véritablement la plateforme adéquate pour porter le réseau ARS et en assumer les responsabilités s'y rapportant, a très vite été mise de côté, puisqu'il est rapidement apparu, pour la totalité ou presque des membres du groupe de travail, qu'aucune autre piste n'était susceptible d'offrir une véritable alternative. Le groupe de travail a donc exclusivement creusé et peaufiné ce scénario.

### 3.1 Refonte du fOrum interjurassien de la culture

Très vite, il est apparu que le FIC devait effectivement être refondu et ses statuts révisés pour qu'il puisse simplement être en mesure de remplir les futures tâches attendues de lui dans le cadre du projet ARS. Le groupe de travail est toutefois d'avis qu'il n'est pas indispensable de bouleverser ses structures actuelles en profondeur. Il propose dès lors de s'appuyer dans une large mesure sur les structures en place, tout en y intégrant les nouvelles couches suggérées par l'expert et en **conservant l'actuelle forme associative**.

Aux yeux du groupe de travail, le nouvel organigramme global du FIC pourrait être le suivant :



#### 3.1.1 Assemblée générale

Comme le prévoit le rapport de l'expert, l'Assemblée générale comprendrait tous les membres du FIC et en serait donc démocratiquement l'organe majeur. Son rôle consistera chaque année, sur proposition du comité directeur, à **définir les orientations stratégiques majeures**, à **fixer les priorités thématiques** et à **décider des engagements correspondants sur le plan financier**. Elle pourrait pour ce faire se réunir deux fois par an (voire plus en cas de besoin), par ex. une fois avant l'été pour fixer la stratégie et les priorités, une fois en début d'année pour valider le bilan présenté par le comité et les 2 coordinateurs/trices.

Contrairement à ce qui était initialement préconisé par l'expert, le groupe de travail estime qu'il faut donner davantage de poids et d'importance aux « groupes de travail », qui sont désormais appelés « commissions thématiques » (voir organigramme ci-dessus), et ce au détriment de l'Assemblée générale. Celle-ci n'aurait ainsi plus à se prononcer sur les choix spécifiques des projets soutenus au titre des différentes mesures d'encouragement prévues (création, diffusion, critique, formation, etc.), mais en prendrait uniquement acte. Elle garderait toutefois bel et bien la haute main sur le plan stratégique, puisque, nous le rappelons, c'est à elle que reviendrait chaque année la responsabilité de définir les priorités du FIC et les moyens affectés.

A noter que l'Assemblée générale conserverait en grande partie ses attributions actuelles (voir les statuts en pièce jointe, art. 7) et se verrait en plus dotée d'une compétence supplémentaire, en ce sens que c'est à elle que reviendrait la tâche de **valider** la nomination des deux coordinateurs/trices, qui seront auditionnés et choisis par le comité directeur.

Pour assurer une fonctionnalité efficace, les décisions et ratifications de l'Assemblée générale se prennent à la **majorité des deux tiers**, avec un quorum à quinze membres formels.

### 3.1.2 Comité directeur

Aux yeux du groupe de travail, le comité directeur doit idéalement comporter **huit membres, dont au moins deux personnes du Jura, deux personnes du Jura bernois et deux autres de Bienne**. Il faudrait de plus qu'il y ait au moins un responsable de structure, de compagnie, une personne du monde du théâtre, de la danse et de la musique et une personne provenant des pratiques amateurs. Bien sûr, un/e même membre peut avoir plusieurs des casquettes attendues. De plus, le groupe de travail propose de mettre en place un tournus annuel au niveau de la présidence.

La tâche principale du comité directeur consistera à **accompagner les travaux des cinq commissions thématiques** (voir chapitre 3.1.3) et à en avoir une vue d'ensemble. **Le groupe de travail suggère ainsi par exemple que chaque commission intègre un ou deux membres du comité**. La fréquence des séances du comité directeur serait de la sorte essentiellement tributaire du rythme de réunion des commissions. Au surplus, le comité directeur pourra bien sûr se réunir quand bon lui semblera, en fonction des besoins généraux du FIC ou de demandes spécifiques de ses membres.

Quant aux tâches dites de représentation, le groupe de travail propose de nouvellement les répartir entre les deux coordinateurs ainsi que les membres du comité directeur. La question de l'indemnisation est réglée au chapitre 3.2, sachant que l'enjeu n'est pas d'asseoir la position des titulaires de cette fonction mais de faire vivre au FIC un tournus de ses responsables et de permettre aux plus modestes d'accéder au comité. Des mandats de quatre ans renouvelables une fois et récupérables après trois années « d'abstinence » semblent être la bonne formule permettant à la fois la sédimentation des compétences ainsi que la non-minéralisation de la « tête » du FIC.

### 3.1.3 Commissions thématiques

Les missions diverses et variées dévolues au FIC dans le chapitre 3.5 du rapport d'expert ont fait l'objet d'un examen détaillé par le groupe de travail, en lien étroit avec le chapitre 3.6.4 prévoyant la création de « groupes de travail » confinés à un rôle consultatif de préavis sur les différentes actions du FIC. Sur ces points précis, le groupe de travail s'est passablement écarté des recommandations de Mathieu Menghini.

Ses propositions à cet égard sont les suivantes :

- **Changer le nom des « groupes de travail » en « commissions thématiques »<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Il semblait en effet plus opportun de parler de commissions plutôt que de groupes de travail, car les contours de ces derniers semblaient trop flous dans le rapport de l'expert.

- **Donner plus de poids ainsi que de pouvoirs décisionnels à ces commissions thématiques**
- **Créer trois commissions permanentes et deux commissions ponctuelles<sup>2</sup>**
- **Revoir l'affectation des missions dévolues à chacune de ces commissions thématiques**

Les **trois commissions thématiques permanentes** que le groupe de travail propose de mettre en place sont les suivantes :

- Commission CRÉATION
- Commission PARTICIPATION CULTURELLE
- Commission COMMUNICATION

Viennent donc s'y ajouter **deux commissions thématiques ponctuelles** :

- Commission LOGISTIQUE
- Commission POLITIQUE CULTURELLE

Les diverses missions des commissions sont explicitées ci-après, tout comme leurs moyens d'action.

#### 3.1.3.1 Commission CRÉATION

Cette commission émane en partie seulement de l'entité thématique esquissée par l'expert au point 3.6.4.1 de son rapport. Elle traiterait des questions ayant trait non seulement à la *création*, mais aussi à la *production*, à la *diffusion* (au sens de rayonnement) et, en partie aussi, à l'*action culturelle*.

Le groupe de travail propose que cette commission regroupe essentiellement des programmateurs de salles (type CCL, CCP, Royal, Tour de Rive, CCRD, etc.) mais aussi des programmateurs d'événements-phares de la région (type Espacestand, Stand'été, Evidanse, etc.). Elle pourrait par ailleurs s'adjoindre le soutien de programmateurs externes à la région et fonctionnerait donc comme un jury.

La commission CRÉATION aurait pour objectif d'encourager la création régionale et sa diffusion ainsi que de promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels (soutien de projets collaboratifs), pour créer une émulsion contagieuse dans la région et stimuler le terrain pour que des projets voient le jour. Elle aurait deux moyens d'action principaux pour ce faire :

- Propositions spontanées (type réseau danse suisse)
- Appel à projet / commande (type Midi Théâtre)

Pour atteindre ces buts, la commission, avec l'appui des coordinateurs, du comité et également du terrain, aurait les coudées franches. Diverses pistes ont été évoquées par le groupe de travail pour y parvenir, dont les deux propositions suivantes :

<sup>2</sup> Cette distinction est proposée par le groupe de travail pour la simple et bonne raison que les deux commissions dites ponctuelles n'auront pas du tout le même statut que les trois commissions dites permanentes, l'une étant à moyen terme vouée à disparaître (logistique) et l'autre pouvant être convoquée à tout moment en fonction des besoins (politique cult.).

## 1. Activités hors les murs

L'objectif ici pourrait être de consacrer, chaque année pendant quatre ans à partir du premier semestre de l'année 2016, un projet pensé spécifiquement pour les lieux de culture non scéniques, voire un projet en plein air (via un appel à projets). Constatant en effet que de plus en plus d'artistes de la scène cherchent à entrer en dialogue avec les œuvres exposées dans des musées pour les mettre en mouvement et en tirer un rythme, il ferait par exemple sens d'encourager la mise sur pied de projets dans des lieux tels que des bibliothèques, des médiathèques, des ludothèques, des musées, des archives voire d'autres lieux plus insolites (sites patrimoniaux, auberges, écoles, etc.), l'idée étant à nouveau de procéder à une décentralisation fine de l'action culturelle et, comme mentionné plus haut, de rapprocher l'art et la vie, la culture et le quotidien.

## 2. Projet en appartement

Briser le quatrième mur, partager une autre relation aux artistes, lever toutes sortes d'inhibitions par une socialité à l'échelle humaine, tels seraient les enjeux de cette formule à la popularité croissante que la commission pourrait mettre en œuvre dans la région. Cette formule serait proposée au public par les lieux de création et de diffusion (centres culturels). Une telle démarche pourrait tout à fait concerner les danseurs, les écrivains-liseurs (tandems auteur-e comédien-ne) et les musiciens, voire même certains plasticiens.

Quant à l'idée proposée par l'expert dans son rapport selon laquelle une création collaborative ou interactionniste née d'une résidence dans plusieurs lieux du réseau et représentée dans plusieurs de ses salles pourrait voir le jour tous les deux ans, elle pourrait également constituer une piste de réflexion pour la commission. Une fois sur deux le projet élu devrait par ex. provenir de la région, une fois sur deux il naîtrait d'une sollicitation hors de ce cercle. A noter également que ce fonds devrait selon le groupe de travail être ouvert indifféremment aux projets qui relèvent des arts de la scène et à ceux qui relèvent d'autres disciplines artistiques, telles que les arts plastiques par exemple.

La commission CRÉATION devra par ailleurs veiller à concerter au mieux ses actions avec celles de la Commission intercantonale des arts de la scène (ci-après CicaS), qui est en train de mettre sur pied un projet intitulé POTINS (petits objets théâtraux insolites et nomades), visant également à mettre en lumière la création régionale.

Le budget annuel dont disposerait cette commission pour encourager la création régionale et sa diffusion se monterait à **140'000 francs** (voir aussi chap. 3.2).

S'agissant de la composition de la commission, le groupe de travail est d'avis qu'il ne faut pas fixer de quotas (en termes de provenance, de discipline, etc.), qu'il faut donner la priorité aux «spécialistes» mais qu'elle doit tout de même rester ouverte à tous les membres du FIC. Il n'y a par ailleurs pas lieu de prévoir une quelconque «obligation» des membres de ce dernier à participer activement à la commission.

En ce qui concerne le nombre de membres, le groupe de travail propose de le fixer à **sept**, sans compter bien sûr les experts externes que la commission jugera utile de s'adjoindre en fonction de ses besoins.

Au niveau de la fréquence de réunion, le groupe de travail propose de garder la plus grande latitude possible et de ne pas fixer un nombre de séances fixes par an, afin de permettre un fonctionnement de ladite commission qui soit calqué sur les besoins.

### 3.1.3.2 Commission PARTICIPATION CULTURELLE

Cette commission se préoccuperait des questions touchant à la médiation culturelle, au «bus» culturel<sup>3</sup>, à l'éducation artistique, à l'abonnement commun, à l'action culturelle et aussi à la formation continue.

Pour s'acquitter de ces tâches ambitieuses, cette commission de dimension majeure doit, peut-être plus encore que les autres commissions, pouvoir être **proactive** et donner des **impulsions**, tout en laissant une grande marge de manœuvre aux potentiels récipiendaires de ses actions.

Vu le large éventail des missions de cette commission, il n'est peut-être pas inutile de préciser quels sont ses éventuels champs d'action pour chacune des missions susmentionnées :

#### **Médiation culturelle**

Il s'agirait ici non pas de socialiser tous les projets de médiation, mais d'«élire» deux spectacles annuels jouissant d'un travail singulier de médiation. La commission veillerait à choisir deux projets distincts : par le genre, par l'âge des publics visés, par la géographie de la tournée, etc. Leur concrétisation pourrait revenir à la Coordination jeune public à Moutier et/ou à Cours de Miracles à Delémont<sup>4</sup>. Ajoutons le réseau Theaterlink, le Théâtre de la Grenouille et l'association à propos, également sensibles à ces questions.

Une autre piste consisterait à donner la possibilité à des amateurs de découvrir le travail de professionnels (démarche intégrative et participative). Une autre piste encore consisterait à organiser des échanges et des discussions entre les professionnels et le public avant ou après les spectacles.

Précisons aussi que le volet *médiation culturelle* ne devra pas uniquement porter sur le jeune public mais aussi sur la population dite *défavorisée* (personnes souffrant de handicap, population immigrée, etc.).

Enfin, notons que la commission PARTICIPATION CULTURELLE pourrait très bien décider de distinguer un seul projet de médiation culturelle existant par an et choisir en parallèle de confier la conception d'un objet de médiation culturelle par an à l'un des organes cités précédemment.

<sup>3</sup> L'idée de bus culturel ne fait pas l'unanimité parmi les membres du groupe de travail. Celle d'une camionnette estampillée ARS permettant de se déplacer et éventuellement de transporter du matériel plus !

<sup>4</sup> A noter que Cours de Miracles devrait à l'avenir être intégré au CREA et qu'elle n'existera donc plus en tant que telle.

## « Bus » culturel(s)

Le groupe de travail propose pour l'heure de mettre en veilleuse l'idée de bus culturel préconisée par l'expert. Il suggère en revanche l'acquisition ou la location d'une « camionnette », qui sera décorée aux couleurs ARS et qui permettra par exemple aux coordinateurs/trices ou aux membres du FIC de se déplacer, de transporter du matériel, etc. Au besoin, la location ou l'achat de plusieurs camionnettes pourrait aussi être envisagé.

### **Education artistique**

Il s'agit ici surtout de mutualiser les expériences et les profils des acteurs de ce champ, en allant chercher le potentiel là où il se trouve. L'idée du groupe de travail est de passer par le **réseautage** et la **coordination**, tout en ne se focalisant pas exclusivement sur les arts de la scène.

Quelques exemples d'actions possibles que pourrait mener la commission à ce titre :

- Monter, soutenir ou favoriser des projets de type « **Passerelle** » (Cours de Miracles)
- Octroyer des **bourses d'éducation artistique**, par ex. pour faciliter l'accès aux camps « artistiques » (danse, théâtre, musique, etc.)

### **Abonnement commun**

Le groupe de travail retient l'idée et propose que la commission la développe de son propre chef, tout en précisant qu'un tel abonnement doit permettre de se rendre dans plusieurs lieux de la région et de la sorte fédérer et fidéliser le public.

### **Formation continue et laboratoire**

La commission doit à ce titre avoir la possibilité de soutenir et/ou de mettre en place des formules de formation continue souples et légères, de type stages, échanges ainsi que séjours en résidence avec d'autres professionnels, étrangers également.

Donnons un exemple de ce qui pourrait s'envisager sous ce point : il y a, dans la région, des auteurs, des praticiens de la pédagogie artistique, des spécialistes du mime, une maturité théâtrale, etc. : pourquoi ne pas mutualiser – à l'occasion de stages d'initiation – les compétences des uns et des autres ? Ce fonds pourrait ainsi financer deux stages annuels offerts aux membres du FIC, voire plus.

### **Action culturelle**

L'objectif ici est de rapprocher l'art et la vie, la culture et le quotidien.

Deux actions principales sont prévues à ce titre

1. Capsules radiophoniques
2. Festival Guillaume

## 1. Capsules radiophoniques

Récemment lancée par la CicaS, l'idée des capsules radiophoniques a vite séduit le groupe de travail. Les capsules en question, d'une durée de 2 à 3 minutes chacune, s'appuieront systématiquement sur une voix féminine et une voix masculine, s'inspirant par exemple du setting de l'émission « 120 secondes » de Couleur3. Un/e invité/e sera convié/e à chaque fois, en alternance, de fiction ou réel/le. Un collectif d'écriture sera mandaté pour garantir la qualité des textes et assurer la quantité de texte nécessaire pour alimenter 80 capsules, qui seront diffusées sur la radio régionale dès l'automne 2015 ou le printemps 2016.

L'objectif premier de ces capsules est d'améliorer la visibilité des productions amateurs et professionnelles régionales, de leur offrir une « vitrine » pour se mettre davantage en valeur et de favoriser ainsi leur diffusion dans la région et au-delà. En parallèle, leur but est aussi d'annoncer les autres mesures préconisées dans le cadre du projet de réseau ARS, somme toute de mettre en quelque sorte la population en appétit, de lui mettre l'eau à la bouche et de lui donner au final l'envie d'embarquer avec les acteurs culturels de la région dans la grande aventure ARS.

## 2. Festival Guillaume<sup>5</sup>

La dernière idée s'inscrivant actuellement dans le contexte des mesures préconisées par l'expert et le groupe de travail sous l'égide de la décentralisation et de l'irrigation fines du territoire prendra la forme d'un festival quadriennal, dont la première édition devrait vraisemblablement voir le jour en 2018. La forme exacte de ce festival n'est pas encore arrêtée à ce jour, mais elle pourrait bouger selon l'inspiration des membres du FIC. Il pourrait par exemple s'agir d'un festival multi-sites et pluridisciplinaire, une sorte de festival des arts, qui constituerait à son tour une nouvelle vitrine pour mettre en valeur la création régionale et favoriser sa diffusion.

Le budget annuel dont disposerait cette commission pour encourager la participation culturelle se monterait à **85'000 francs** (voir aussi chapitre 3.2). A noter que les frais liés aux capsules radiophoniques ne sont pas inclus dans ce montant, car imputés au budget de la CicaS.<sup>6</sup>

S'agissant de la composition de la commission, le groupe de travail est d'avis qu'il ne faut pas fixer de quotas (en termes de provenance, de discipline, etc.), qu'il faut donner la priorité aux « spécialistes » mais qu'elle doit tout de même rester à *priori* ouverte à tous les membres du FIC. Il n'y a par ailleurs pas lieu de prévoir une quelconque « obligation » des membres de ce dernier à participer activement à la commission.

<sup>5</sup> Du nom de cet intellectuel libertaire James Guillaume (1844-1916) ayant organisé l'historique Fédération jurassienne.

<sup>6</sup> Une demande est par ailleurs pendante auprès de PH, qui pourrait à terme également participer financièrement à tout le volet Participation culturelle du projet ARS.

En ce qui concerne le nombre de membres, le groupe de travail propose de le fixer à **sept**, sans compter bien sûr les experts externes que la commission jugera utile de s'adjoindre en fonction de ses besoins.

Au niveau de la fréquence de réunion, le groupe de travail propose de garder la plus grande latitude possible et de ne pas fixer un nombre de séances fixes par an, afin de permettre un fonctionnement de ladite commission qui soit calqué sur les besoins.

### 3.1.3.3 Commission COMMUNICATION

Cette commission s'occuperait des questions touchant à la critique et à la communication. Ses champs d'action possibles sont les suivants :

#### Communication

Trois axes ont ici été retenus par le groupe de travail sur la base des recommandations de l'expert :

1. S'appuyer sur un site web ([www.art-scene.ch](http://www.art-scene.ch) ou [www.relaispectaclesfrancesuisse.eu](http://www.relaispectaclesfrancesuisse.eu)) pour tout le travail de communication *électronique* entourant le réseau ARS<sup>7</sup>.
2. S'appuyer sur une publication (pluri)annuelle pour tout le travail de communication *papier* entourant le réseau ARS<sup>8</sup>, y compris donc le travail ressortissant à la critique.
3. Etablir un agenda culturel commun à toute la région.

#### Critique

Le groupe de travail estime que le travail de critique est nécessaire et qu'il constitue un investissement à long terme. Il est donc d'avis qu'il s'agira ici de l'une des missions principales de la commission chargée de la communication.

Les pistes d'action possibles sont les suivantes :

- Mandater l'Institut littéraire de Bienne (inconvenient : manque éventuel de profondeur du regard critique)
- Mandater une seule personne pour accomplir ce travail régulier de critique
- Lancer une bourse à la critique (éventuellement en coopération avec la Commission intercantonale de littérature CiLi)

Il reviendra à la commission de choisir ses propres pistes d'action et les éventuels supports nécessaires à cet effet (atelier d'écriture, publication, blog, etc.). Il est toutefois important de garder à l'esprit que le but du groupe de travail est également de faire en sorte que le côté critique retrouve une bonne place dans la presse régionale et que le travail de critique doit avant tout donner de la visibilité aux créations et productions régionales.

Le budget annuel dont disposerait cette commission pour son travail de communication se monterait à **50'000 francs** (voir aussi chapitre 3.2).

S'agissant de la composition de la commission, le groupe de travail est d'avis qu'il ne faut pas fixer de quotas (en termes de provenance, de discipline, etc.), qu'il faut donner la priorité aux « spécialistes » mais qu'elle doit tout de même rester à *priori* ouverte à tous les membres du FIC. Il n'y a par ailleurs pas lieu de prévoir une quelconque « obligation » des membres de ce dernier à participer activement à la commission.

En ce qui concerne le nombre de membres, le groupe de travail propose de le fixer à **sept**, sans compter bien sûr les experts externes que la commission jugera utile de s'adjoindre en fonction de ses besoins.

Au niveau de la fréquence de réunion, le groupe de travail propose de garder la plus grande latitude possible et de ne pas fixer un nombre de séances fixes par an, afin de permettre un fonctionnement de ladite commission qui soit calqué sur les besoins.

### 3.1.3.4 Commission LOGISTIQUE

Cette commission ponctuelle<sup>9</sup> s'occuperait des questions touchant à la location, à la diffusion et au bureau culturel. Ses champs d'action possibles sont :

#### Location

Au vu de l'insuffisance des infrastructures de répétition relevée par nombre d'acteurs de la région, ce fonds doit permettre de les soulager. Plusieurs lieux existent ou vont s'ouvrir mais vivent de locations (Rennweg, Kulturfabrik Gurzelen, Usinesonore, Pantographe, etc.) et la demande n'est pas toujours solvable.

Faut-il laisser chacun « se débrouiller » comme il peut ou les acteurs réunis dans le FIC sont-ils à même de gérer avec magnanimité un tel fonds? Ce point sera à régler par le FIC lui-même. Quoiqu'il en soit, il s'agira, dans le règlement de la commission, de prévoir des critères très stricts pour obtenir un éventuel soutien à ce titre.

#### Diffusion

L'idée est d'organiser des échanges sur les projets de chacun, une fiche technique des équipements de toute la région et l'amélioration de l'information mutuelle pouvant contribuer au développement de projets communs. Ces échanges seraient consignés et donneraient la possibilité au FIC de faire état de la création régionale auprès de programmeurs extérieurs.

#### Bureau culturel

A l'unanimité ou presque, le groupe de travail estime qu'il fait sens d'aménager un bureau culturel dans le Jura bernois et qu'un tel bureau contribuera à donner une identité claire au réseau ARS. A l'heure actuelle, il semble que deux communes soient susceptibles d'accueillir une telle infrastructure, Valbirse et Moutier.

<sup>7</sup> Le site [www.art-scene.ch](http://www.art-scene.ch) a été choisi par la CicaS pour la communication entourant son projet POTINS. Le reprendre et l'utiliser pour la communication ARS créerait des synergies intéressantes.

<sup>8</sup> Deux propositions divergentes à cet égard : journal d'une douzaine de pages paraissant cinq fois en août, octobre, janvier, mars et juin à 5'000 exemplaires et diffusé dans les salles et par les compagnies du réseau (proposition expert) et/ou publication plus ponctuelle sous la forme d'un beau livre (proposition groupe de travail).

<sup>9</sup> Ponctuelle car, une fois que lesdites actions auront été réalisées, le groupe de travail estime que les tâches de ladite commission pourront être reportées sur les coordinateurs/trices.

Des contacts seront prochainement pris en ce sens avec ces deux communes, même si la commune de Valbirse se profile comme un favori logique, au vu de l'avancement du projet de Bâtiment 70 de l'association locale Usinesonore<sup>10</sup> ainsi que de la situation géographique relativement centrale.

La question de savoir quel sera son rôle exact reste pour l'heure encore ouverte. Doit-il s'agir d'un bureau culturel de type *Pour-cent culturel Migros* qui offre donc « un soutien peu compliqué pour les personnes travaillant dans le domaine culturel grâce à des prestations utiles et abordables pour la création (...), des appareils modernes à emprunter dans les domaines de la scène, de l'audio, de la vidéo et du graphisme » ([www.bureauculturel.ch](http://www.bureauculturel.ch)) ou plutôt d'un lieu d'échange et de rencontres de type *café culturel*? Cette question devra encore être tranchée et la Migros approchée à ce sujet, tout comme le *Materialpool Bern*<sup>11</sup>, l'important étant évidemment de s'appuyer sur l'existant et d'en tirer des synergies profitables à tous.

A cet égard, il s'agira aussi d'examiner la possibilité de mettre en place des satellites de ce bureau culturel, afin justement de profiter des ressources là où elles existent déjà ou là où elles se dessinent (par ex. Cours de Miracles à Delémont pour ce qui touche à la médiation, projet de kiosque culturel à Bienne, etc.).

Quoiqu'il en soit, le groupe de travail est d'avis que le bureau culturel devra dans tous les cas servir de lieu de travail principal pour les deux coordinateurs/trices.

La somme du fonds serait principalement affectée à la contribution du FIC à la location de l'espace choisi et à de petits investissements supplémentaires selon les besoins éprouvés des acteurs.

Le budget annuel dont disposerait cette commission se monterait à **45'000 francs** (voir aussi chapitre 3.2). Il est à noter que ce budget n'englobe pas les éventuels investissements nécessaires.

S'agissant de la composition de la commission, le groupe de travail est d'avis qu'il ne faut pas fixer de quotas (en termes de provenance, de discipline, etc.), qu'il faut donner la priorité aux « spécialistes » mais qu'elle doit tout de même rester à *priori* ouverte à tous les membres du FIC. Il n'y a par ailleurs pas lieu de prévoir une quelconque « obligation » des membres de ce dernier à participer activement à la commission.

En ce qui concerne le nombre de membres, le groupe de travail propose de le fixer à **cinq**, sans compter bien sûr les experts externes que la commission jugera utile de s'adjoindre en fonction de ses besoins.

Au niveau de la fréquence de réunion, le groupe de travail propose de garder la plus grande latitude possible et de ne pas fixer un nombre de séances fixes par an, afin de permettre un fonctionnement de ladite commission qui soit calqué sur les besoins.

### 3.1.3.5 Commission POLITIQUE CULTURELLE

Cette commission ponctuelle<sup>12</sup> s'occuperait des questions touchant à la politique culturelle, reprenant ainsi les attributions actuellement dévolues au FIC dans l'article 3 de ses statuts. Pour ce volet-là de ses activités, **le FIC conserverait une pleine et entière autonomie**.

Le groupe de travail propose de ne pas définir de budget fixe pour cette commission. Le nombre de ses membres pourrait être de **cinq**. Pour éviter tout conflit d'intérêt, le groupe de travail propose que ces derniers soient indemnisés, le cas échéant, via les cotisations de membres et non via le financement ARS, comme les autres membres de commissions.

Au niveau de la fréquence de réunion, le groupe de travail propose de garder la plus grande latitude possible et de ne pas fixer un nombre de séances fixes par an, afin de permettre un fonctionnement de ladite commission qui soit calqué sur les besoins.

**A noter que, pour éviter tout conflit d'intérêts, tout membre d'une commission devra se récuser si un projet dans lequel il ou elle était directement ou indirectement impliqué/e devait passer en commission pour obtenir un soutien du réseau.**

### 3.1.4 Coordinateurs/trices

Le groupe de travail considère que les deux postes de coordinateurs/trices tels qu'ils sont proposés dans le rapport de l'expert sont indispensables à la mise en place du réseau et à son bon fonctionnement.

Le groupe de travail rejoint également l'expert s'agissant des profils respectifs de ces deux postes, l'un devant davantage être axé sur le volet médiation et communication et l'autre sur le volet organisationnel, juridique et comptable.

A priori, il s'agirait de **deux postes à 70 %**, pour un **salaires total de 150'000 francs**, charges sociales et défraiement compris. Le groupe de travail pense toutefois qu'il faut rester flexible au niveau des pourcentages de poste respectifs, afin de ne pas « passer à côté », le cas échéant, d'une « perle rare » qui ne serait par ex. disponible qu'à 50 % pour l'un des deux postes.

Le groupe de travail estime aussi qu'il serait judicieux de **mettre au concours les postes simultanément** et s'écarte en cela des recommandations de l'expert, qui préconisait d'échelonner leur engagement afin de garantir la meilleure complémentarité possible entre les deux personnes. Le groupe de travail est en effet d'avis que cette complémentarité peut très bien être assurée au cours de la procédure commune d'engagement.

Le groupe de travail insiste également sur le fait que ces deux postes devront être indifféremment ouverts aux candidats du Jura bernois, de Bienne et du Jura, voire d'ailleurs s'ils sont en mesure de se targuer d'une excellente connaissance du contexte culturel et politique de la région. **L'essentiel réside donc dans les compétences et non dans l'origine.**

<sup>10</sup> L'Association a présenté son projet de maison de la culture au groupe de travail le 11 février 2015, où une surface de superficie variable pourrait être louée au FIC pour y installer le bureau culturel.

<sup>11</sup> Lieu de location de matériel sis à Berthoud ([www.materialpoolbern.ch](http://www.materialpoolbern.ch)).

<sup>12</sup> Ponctuelle car ladite commission n'interviendrait qu'en cas de besoin explicite, à la demande de l'AG, du comité directeur, des membres du FIC ou des coordinateurs/trices.

**Le choix final des deux candidat-e-s incombera au comité directeur**, qui aura préalablement auditionné les candidats répondant le mieux aux profils mis au concours. Ce choix du comité devra ensuite être ratifié et validé par l'Assemblée générale.

Soucieux de renforcer encore davantage la confiance mutuelle instaurée entre acteurs culturels et politiques durant ce processus de réflexion, le groupe de travail propose par ailleurs de prévoir un droit de regard pour le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne au dernier stade de la procédure de sélection.

Deux esquisses de cahiers des charges pour les deux postes de coordinateurs/trices sont du reste annexées au présent papier stratégique (attention : il s'agit de versions provisoires qui demandent à être affinées).

### 3.2 Budget annuel du FIC

Le groupe de travail propose le budget de fonctionnement annuel suivant pour le nouveau FIC :

Poste	Montant (en francs)
<b>Salaires coordinateurs</b>	150'000
<b>Indemnités</b>	70'000
<b>Fonds création</b>	140'000
<b>Fonds participation</b>	85'000
<b>Fonds communication</b>	50'000
<b>Fonds logistique</b>	45'000
<b>Frais annexes</b>	10'000
<b>Total</b>	<b>550'000</b>

### 3.3 Calendrier

Le présent papier stratégique fait figure d'état des lieux à la fin février 2015. A partir de là, les prochaines échéances sont les suivantes :

Echéance	Quoi
<b>11 mars 2015</b>	Présentation du papier stratégique au comité de l'actuel FIC – correctif éventuel et décision de principe
<b>26 mars 2015</b>	Présentation du papier stratégique (évt corrigé suite au comité) devant l'AG de l'actuel FIC – adaptations éventuelles et décision de principe
<b>Avril 2015</b>	Préparation du dossier ARS en vue de son passage devant le Conseil-exécutif et le Grand Conseil
<b>Mai-Juin 2015</b>	Procédure de corapport auprès des directions cantonales et CJB/CAF
<b>Juillet 2015</b>	Evt réponse à la procédure de corapport et adaptation éventuelle du dossier ARS
<b>26 août 2015</b>	Décision du Conseil-exécutif en lien avec le projet de mise en réseau ARS et son financement
<b>Novembre 2015</b>	Décision du Grand Conseil en lien avec le projet de mise en réseau ARS et son financement

<b>Dès AGC<sup>13</sup></b>	- Mise au concours des postes de coordinateurs/trices - Refonte des statuts du FIC - Séance constitutive nouveau FIC - Aménagement du bureau culturel
<b>Printemps 2016</b>	Entrée en jouissance du réseau et premières actions labellisées ARS

Il est à noter qu'un dossier a été déposé auprès de Pro Helvetia en vue de l'obtention éventuelle d'un soutien financier au titre de l'encouragement à la diversité culturelle. La décision devrait tomber d'ici à l'été.

Il est évident qu'un soutien de Pro Helvetia donnerait une belle résonance nationale à notre projet de mise en réseau, sans compter qu'il permettrait, de par les sommes en jeu, de donner encore plus de corps et de portée au volet *participation culturelle* du projet ARS.

S'agissant enfin de l'emplacement définitif du bureau culturel, une option devrait pouvoir être prise d'ici à l'été, laquelle pourra être définitivement confirmée dès l'obtention du feu vert du Grand Conseil en novembre prochain.

### 3.4 Conclusion

Qu'il nous soit permis ici de reprendre dans les grandes lignes les conclusions que Mathieu Menghini a livrées dans son rapport daté du 31 janvier 2014 :

«Nous vivons aujourd'hui une forme de *kairos* - ce temps de «l'occasion opportune» selon les Grecs anciens ; en effet, dans ce moment historique, les acteurs culturels nous semblent bouillants d'espoir et/ou de dépit : une génération quitte la scène, la nouvelle doit être absolument choyée pour accepter de continuer à investir pleinement son territoire.

La mobilisation collective de ces acteurs, depuis plusieurs décennies, est chose rare et inspirante. Aussi, suggérons-nous aux mandants d'utiliser cette énergie pour fonder un authentique *mouvement instituant structurel* (si l'on nous passe le paradoxe) pour contrer une inclination – sensible (quasiment) partout ailleurs depuis les années 1970 – à la *désocialisation du traitement de la culture*. Une politique culturelle juste n'est pas celle qui décide d'orientations définitives, mais bien celle qui instaure l'ouverture perpétuelle, la mise en débat régulière de ses représentations et de ses fruits.

À plusieurs reprises, nous avons clamé l'originalité de notre modèle : une sorte de contre-modèle, de constellation fédérative et associative. Il ébrèche, en effet, les théories hégémoniques de la gouvernance en reconnaissant la légitimité de ce souverain particulier : la société civile culturelle organisée. Parce que la mémoire du Jura bernois a inspiré l'esprit de la solution ici retenue, nous voulons croire que ce territoire élargi au Seeland et à Bienne peut être le cadre idéal de cette entreprise. »

A travers le présent papier stratégique, le groupe de travail espère donner le *la* de cette entreprise et ainsi inciter le fOrum interjurassien de la culture à se lancer définitivement dans l'aventure tout en convainquant les organes financièrement compétents de libérer la manne financière nécessaire à cet effet.

<sup>13</sup> Arrêté du Grand Conseil